

Votre contact : 0262 21 04 35

email : klebert.latchoumane@cm-reunion.fr

VOTRE ENTREPRISE

Nom Prénom / Raison sociale :

Siret :

Personne à contacter :

Tél : portable :

Email :

EFFECTIF AU 31 décembre 2011

SALARIES + APPRENTIS = TOTAL

Si vous n'avez aucun salarié et aucun apprenti, pas de déclaration, il est inutile de nous retourner ce bordereau

CALCUL DE VOTRE TAXE

Les sommes doivent être arrondies à l'euro le plus proche. (PAS DE CENTIME)

Si vous avez eu un apprenti en 2011 ET si la masse salariale brute est inférieure ou égale à **98 280 €**, vous êtes exonéré de la taxe d'apprentissage.

Masse Salariale brute (déclaration DADS colonne 16A) : = [] (MS)

Pour les entreprises du BTP dont les congés payés sont réglés par des caisses, les salaires à déclarer sont ceux effectivement payés par l'entreprise majorés d'un coefficient forfaitaire de 1,1314 au titre des indemnités de congés.

Taxe Brute : MS x 0,5% = [] (TB)

Contribution au Développement de l'Apprentissage : MS x 0,18% = [] (CDA) **

ATTENTION NOUVEAUTE 2012 : POUR LES ENTREPRISES DE + DE 250

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (majoration de la taxe en fonction des cas ci-dessous)

- pour les entreprises de + de 250 salariés

MS x 0,10% (si effectif d'alternants* compris entre 1% et 3%)

ou MS x 0,20% (si effectif d'alternants* < à 1%)

ou MS x 0,05% (si effectif d'alternants* compris entre 3% et 4%)

} = [] CSA **

- pour les entreprises de + de 2000 salariés

MS x 0,30% (si effectif d'alternants* < à 1%)

* (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou jeune accomplissant un VIE ou une CIFRE)

** Sommes reversées au TRESOR PUBLIC

LA TAXE BRUTE SE DIVISE EN DEUX PARTIES

Quota Apprentissage : TB x 52% = []

↙ [] Reversé au Trésor Public TB x 22%

↘ [] Quota Apprentissage TB x 30%

Hors Quota : TB x 48% = []

CALCULER VOS DEDUCTIONS

Déduction pour frais en milieu professionnel (sont déductibles les stages avec convention signée par l'établissement et l'entreprise d'accueil) joindre obligatoirement copie de chaque convention de stage pour la prise en compte de la déduction.

ATTENTION : le montant à déduire ne doit pas dépasser 4% du montant de la taxe brute

Jours de présence catégorie A (CAP, BEP, BTM, BP, BM, BAC PRO)	X 19 € par jour	=
Jours de présence catégorie B (BTS, DUT, DEUG, licences, BAC +4)	X 31 € par jour	=
Jours de présence catégorie C (écoles d'ingénieurs, BAC +5)	X 40 € par jour	=
TOTAL Déduction (D)		=



VOTRE VERSEMENT

TB + CDA + CSA - D =
 (pas de centimes)

- chèque N° (à l'ordre de la Chambre de métiers)
 espèces
 virement

Code banque	Agence	N° de compte	Clé RIB
12169	000021	210823290	13

LISTE DES APPRENTIS POUR LE VERSEMENT AU CFA D'ACCUEIL

Joindre OBLIGATOIREMENT la ou les copies du contrat d'apprentissage (1)

Nom – prénom de l'apprenti	N° de contrat	Date de début	Date de fin	CFA d'accueil : chambre de métier ou CCI ou CFAA	Intitulé de la formation

* La présence d'apprenti(s) au 31 décembre 2011 entraîne la répartition des concours financiers obligatoires aux différents CFA d'accueil.
(1) ATTENTION : les contrats de professionnalisation ne sont pas pris en compte

SI VOUS SOUHAITEZ FAVORISER DES ECOLES (selon habilitations des établissements – liste officielle de la préfecture)

Nom et adresse des établissements <small>(Indiquer précisément les noms et adresses des établissements bénéficiaires)</small>	CAT A (40%)	CAT B (40%)	CAT C (20%)	AC

Si la taxe brute est inférieure à 305 €, votre entreprise ne pourra pas favoriser des écoles

Depuis 2006 : plus de versement direct aux écoles, obligation de passer par un organisme collecteur (art. R 119 – 3 du code du travail)
ATTENTION : les montants que vous inscrivez sont susceptibles de modification, pour respecter la réglementation concernant la répartition par catégorie.

Envoi avec
l'enveloppe
jointe

**La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
 ILE DE LA REUNION**
 Vous remercie de votre confiance
**NOUS RETOURNER L'ORIGINAL DU BULLETIN dûment REMPLI ET SIGNE
 ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT ET DES PIECES JUSTIFICATIVES
 AVANT LE 29 FEVRIER 2012**
 Au SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE
 BP 261 97465 SAINT DENIS CEDEX

date :/...../2012

SIGNATURE :
 et cachet de l'entreprise